

Notez le



Pour mieux vivre ensemble, respectons les espaces réservés.

Nous constatons une recrudescence des véhicules garés sur les trottoirs ou « à cheval » et la chaussée.

Trottoirs et chaussée doivent être partagés par les usagers de la route. Que pensez-vous d'un piéton, d'un fauteuil roulant ou d'une maman avec sa poussette devant quitter le trottoir pour éviter une voiture stationnée et se mettre en danger sur la chaussée ?

Pour la sécurité de tous, respectons les règles du Code de la Route.

Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture. C'est alors une infraction punie d'une amende forfaitaire de 35€.

Sont considérés comme très gênants depuis le décret du 2 juillet 2015 modifiant l'article R 417,10, les stationnements :

- Sur un passage piéton jusqu'à 5 mètres en amont sauf pour une place aménagée,
- Sur un trottoir en tout ou partie et lorsque l'on masque un panneau ou des feux de signalisation,
- Sur une voie de bus, piste cyclable, voie verte...

Ces stationnements très gênants sont quant à eux punis d'une amende forfaitaire de 135€.



Le printemps et l'été s'accompagnent d'un accroissement des travaux d'extérieur sur les espaces verts de la commune, notamment en ce qui concerne la tonte, le désherbage, l'entretien et l'arrosage des espaces fleuris.

Pour mener à bien ces missions, la commune recrute un agent homme ou femme de plus de 18 ans pour la période du 15 juin au 14 juillet 2021, titulaire du permis B, pour un emploi saisonnier à 35 heures par semaine.

Faites circuler cette information et envoyez vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la mairie avant le 15 avril.

État Civil

Décès

Marcelle BRIOT, décédée le 23 Décembre 2020

Daniel MICHEL, décédé le 14 février 2021

Josette MICHEL, décédée le 24 février 2021

Carrelage Faïence
Dallage pierre Chape fluide

2 rue de la fauconnière
52000 Chamarandes

Tél fixe : 03.25.01.25.43



Nous constatons une recrudescence des mégots devant l'école et ses entrées. Il serait bon, pour l'exemple et l'environnement, d'éviter ce genre de pratiques et d'utiliser les poubelles situées à proximité, après avoir veillé à la bonne extinction du dit mégot afin d'éviter les feux de poubelle.

Enfin, pour les propriétaires de nos amis à 4 pattes, merci de veiller à bien ramasser leurs déjections lors de vos balades. Merci à tous



Retrouvez toutes les infos locales de notre commune sur notre site internet :

www.mairie-chamarandes-choignes.fr

Et sur notre page Facebook



Bulletin Communal

Bulletin d'informations communal n°75 – Mars 2021

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Un an déjà que les élections municipales se sont déroulées dans une ambiance protocole COVID. Pour juin se profilent les élections départementales et régionales. Retenez les 20 et 27 juin.

Pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales en mairie si vous venez d'emménager récemment quel que soit votre âge. Une précision pour les jeunes qui ont fait leur recensement à 16 ans à Chamarandes-Choignes, ils sont inscrits d'office sur les listes.

En votant, vous permettez à ces institutions d'assurer le lien indispensable entre l'Etat et le citoyen.

Depuis un an chacune, dans son domaine de compétence a agi : la région Grand-Est et le département ont soutenu l'économie locale par des plans d'aide aux sociétés et associations. L'agglomération de Chaumont et la commune ont travaillé à la reprise de l'école avec les mesures sanitaires exigées. La commune a gardé le lien avec la population.

Le registre « personnes vulnérables » nous permet de téléphoner régulièrement et de répondre aux aides demandées. Pensez à vous y inscrire et à inscrire vos voisins si vous avez connaissance de difficultés.

Le nouveau conseil municipal, après trois mois de confinement, s'est projeté pour investir et faire des propositions.

Cette année verra la construction d'une halle couverte sur le terrain sablé du terrain de foot. Avec ses trois locaux et un sanitaire, elle permettra de rassembler les associations pour des manifestations qui nous ont tant manquées cette année.

De même un dossier est en instruction pour la rénovation du 1 rue du château à Chamarandes afin de créer trois logements dans cette vieille bâtisse propriété de la commune.

Les projets sont en route, mais pour l'heure, les premiers rayons du soleil nous redonnent le moral et l'envie de « gratter » dans le jardin, de penser aux futurs semis. La commission cadre de vie comme vous le lirez dans ce journal, s'est projetée bien au-delà de l'été.

Merci à tous pour votre implication, vos idées qui feront de notre commune un territoire durable où il fait bon vivre.

Votre Maire,
Bernadette RETOURNARD



Diffusion : 493 exemplaires
Directeur de Publication : B. Retournard
Réalisation : M.D Caunois, V. Kolb, N. Jobert et E. Chiarla
Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs
Imprimé par nos soins

De la Davant
Au Val de Marne



Sommaire

Le mot du Maire p.1

Vie communale p.2

Notez-le p.3 et 4

Etat Civil p.4



Vie communale

Des idées, des compétences... ce message vous concerne :

La commission « Cadre de vie et environnement » a deux projets pour Chamarandes-Choignes dans lesquels elle souhaiterait vous impliquer.



1- Création d'un jardin pédagogique

Ce jardin sera aménagé avec des fruitiers, plantes aromatiques et médicinales, plantes ornementales, herbes fleuries...

Il aura pour vocation de montrer comment mettre en valeur un jardin avec des gestes simples et respectueux de la nature. Ce sera aussi un lieu agréable pour se promener, se rencontrer et partager des expériences paysagères.

2- Création de décorations permanentes et/ou temporaires

Pour égayer les fêtes de fin d'année ou tout simplement embellir Chamarandes-Choignes tout au long de l'année, nous aimerions disposer de décorations en matières minérales, bois, métal, couture... sur les principaux lieux de passage de notre commune.

Vous souhaitez participer en apportant vos idées, compétences, matériels ; n'hésitez pas à nous retourner le coupon réponse ci-dessous :

Coupon-réponse

(A retourner soit en mairie de Choignes, soit chez M. BERHAUT Frédéric au 28, rue du Château)

Nom : Prénom :

Adresse:

Téléphone (fixe et/ou portable) :

Adresse mail :

Souhaiterait participer au « Jardin pédagogique »

Souhaiterait participer aux « Décorations »

Commentaire(s) éventuel(s):

Mairie
24 rue de Chamarandes
BP 2094
52904 Chaumont Cedex

Tél : 03 25 32 22 73
Télécopie : 03 25 02 98 36
E-mail : chamarandes-choignes@wanadoo.fr

Horaires :

A Chamarandes :

Le mercredi :
- 14h00 à 15h00

A Choignes :

Du Lundi au Vendredi :
- 9h00 à 12h00
- 14h00 à 17h00

Le Samedi :
- 9h00 à 12h00

GARAGE AUTO CHOIGNES
MARTINS MARIO
GARAGE AD EXPERT
VENTE DE VEHICULES VN - VO
DEPANNAGE - ENTRETIEN
REPARATION TOUTES MARQUES
CHEMIN DES JARDINS - 52000 CHOIGNES
TÉL. 03.25.01.12.10 - FAX : 03.25.03.28.43
www.autochoignes.multimarque.fr autochoignes@orange.fr

SA. ANDRE BOUREAU
EXPLOITANT DE CARRIÈRES TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

N otez le

Les nuisances sonores

Le bruit a un effet stressant sur l'organisme. Cette nuisance a fait l'objet d'un arrêté préfectoral (19 avril 1990). Son article 4 précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Le brûlage des déchets verts

Ce dernier nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage. Pour ces raisons, il est strictement interdit. D'autres solutions existent comme le compostage, le paillage, les déchetteries....

Le recyclage des déchets ménagers

Tous les déchets ménagers issus de la collecte sélective (sacs jaunes) transitent par le centre de tri des emballages ménagers basé à La Veuve (51) pour y être triés par matières avant d'être livrés aux repreneurs. Tous les déchets ménagers issus de la collecte sélective (bornes et bacs bleus) transitent par le centre de tri de TRIEST à Thaon-les-Vosges pour y être triés avant d'être livrés aux repreneurs.

Bilan 2019

13 126 t
d'emballages recyclés
73 kg/hab.
moyenne nationale de 74 kg/hab.

Erreurs de tri

919 t
5,11 kg/hab.

Afin de faciliter le recyclage des déchets et de limiter les erreurs de tri, voici un petit rappel des consignes de tri que vous pouvez retrouver sur le site du sded52.

L'info+
Pas besoin de laver les emballages, il suffit tout simplement de bien les vider.
Vous pouvez laisser tous les bouchons sur toutes les bouteilles et tous les flacons en plastique.

NOUVEAU au 1^{er} janvier 2018
CARTONNETTES ET PETITS CARTONS (< 50 cm x 50 cm)
Les gros cartons vont à la déchetterie.

Mes consignes de tri au 1^{er} janvier 2018

